

COMPTE RENDU
CONSEIL MUNICIPAL
DU 04 FEVRIER 2012



L'an deux mille douze, le 04 février à 10h00, le Conseil municipal de la Commune de Lormes dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de **M. Fabien BAZIN, Maire.**

Nombre de Conseillers en exercice : 14

Date de la convocation : 27/01/2012

Etaient présents : MM. BAZIN, LACROIX, PALENZUELA, GROSJEAN, Mme LUTREAU, Mme PINGUET, M. VOILLOT

Absents : Procurations : Mlle PERROT à M. LACROIX, M. PAUL à M PALENZUELA, Mme PONS à M GROSJEAN, M JEANNIN à JM BOURGEOT

Excusés : M. BOURGEOIS, M. POINT, BOURGEOT

Secrétaire de séance : Mme LUTREAU

Le compte rendu de la précédente réunion a été adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

- 1/** Point sur les travaux du barrage de Narvau et ouverture de programme d'investissement,
- 2/** Etude des dossiers pour lesquels une subvention DETR sera demandée,
- 3/** Questions diverses

1/ Point sur les travaux du barrage de Narvau et ouverture de programme d'investissement,

Le Maire propose d'ouvrir le programme suivant :

P/201201

Dépenses 50 000 €

Recettes 39 700 €

Il est rappelé que la trésorerie nous autorise à mandater les crédits à hauteur de 25% des dépenses de l'exercice 2011.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité, décide d'autoriser le Maire à effectuer les opérations citées précédemment.

2/ Etude des dossiers pour lesquels une subvention DETR sera demandée,

ADDUCTION EAU POTABLE – GRAND PRE

Monsieur le Maire propose le plan de financement suivant :

Dépenses		Recettes		
Travaux	66 150	DETR 2012	45246,6	60%
Maitrise d'œuvre (14%)	9261	Autofinancement	30 164	40%
TOTAL	75 411		75 411	100%

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité, décide d'autoriser le Maire à retenir le plan de financement proposé.

EMBELLISSEMENT DU BOURG

Monsieur le Maire propose le plan de financement suivant :

Dépenses		Recettes		
Travaux	37 915	DETR 2012	25933,86	60%
Maitrise d'œuvre (14%)	5308,1	Autofinancement	17 289	40%
TOTAL	43 223		43 223	100%

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité, décide d'autoriser le Maire à retenir le plan de financement présenté.

3/ Questions diverses

RENOUVELLEMENT D'UNE LIGNE DE TRESORERIE

Monsieur le Maire propose de renouveler la ligne de trésorerie pour un montant de 160 000 € sur une durée de 1 an à la caisse d'épargne de Bourgogne Franche Comté avec un taux T4M (0.616%) + une marge de 1.20%. Le paiement de intérêts des fera annuellement et les frais de dossiers représentent 0.20% du montant de la ligne.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité, décide d'autoriser le Maire à effectuer les opérations citées précédemment.

FACTURATION SIEEEN

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de bien vouloir l'autoriser à facturer au SIEEEN les dépenses engagées pour la mise en route de la chaufferie bois, à savoir : les plaquettes de bois ainsi que le fuel pour les années 2009, 2010 et 2011 pour un montant de 28 614.99 €.

Après en avoir délibéré, l'assemblée approuve cette proposition à l'unanimité.

EMBAUCHE DE PERSONNEL ECOLE MATERNELLE

Création d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe

Le Maire informe le Conseil Municipal que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. Le Maire propose au Conseil municipal de **créer un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe**, catégorie C, **à temps non complet**, soit 31h50 afin de renforcer les effectifs de l'école maternelle.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

La création d'un emploi d'adjoint technique de 2^{ème} classe, catégorie C à raison de 31.50 h à compter du 01 mars 2012.

Cet emploi sera pourvu par **Mme MANTELIN Sabrina**, actuellement salarié, en contrat d'apprentissage, à la Commune, au grade d'Adjoint technique de 2^{ème} classe à partir du 01/03/2012.

Autres questions :

Un problème de signalétique pour trouver les médecins est signalé. Un petit guide, à l'image de celui qui était paru en 2009 est en prévision pour solutionner ce problème.